



FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR UN RACCORDEMENT DE VOTRE DOMICILE PENDANT LES TRAVAUX

Le Réseau Fibre Optique à l'abonné (FttH) déployé par MOSELLE FIBRE, prévoit de pouvoir adresser 100% des logements existants. Le réseau s'arrêtera dans un point de branchement (PBO) dans la rue, proche de votre logement, soit dans une chambre souterraine (si le réseau téléphonique arrive en souterrain), soit sur un poteau (si le réseau téléphonique arrive en aérien). C'est lors du raccordement que la dernière partie sera construite jusqu'à votre domicile.

Vous avez la possibilité de vous inscrire pour bénéficier d'un raccordement durant les travaux, dans la limite du nombre de prestations réalisables. Toutefois, vous pourrez bien entendu être raccordé à la fibre à l'ouverture commerciale du réseau, en dehors de toute inscription.

NOM

Prénom

Vous êtes : Un particulier
 Un professionnel/Entreprise

Adresse : N°

Complément

Voie / rue

Code postal

Ville

Contact : Téléphone Mobile

Téléphone Fixe

E-mail

Nécessaire pour recevoir votre confirmation d'inscription

Vous habitez dans : Une maison (jusqu'à 3 logements)
 Un immeuble (4 logements et plus)

Formulaire à compléter sur le site www.moselle-numerique.fr

OU à remettre aux agents MOSELLE FIBRE lors de la réunion

OU à déposer à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Maison communautaire - 2 Avenue du Général de Gaulle

57570 CATTENOM

Tél : 03.82.82.05.60

IMPERATIVEMENT AVANT LE 31 octobre 2017



Comment la fibre arrive chez vous ?

Quand demander le raccordement de mon logement ?

➤ Le raccordement est réalisable par MOSELLE FIBRE pendant les travaux du réseau :

○ **Demande à déposer avant le 31 octobre 2017**

Ou

➤ Le raccordement est réalisable par un Fournisseur d'Accès Internet, à partir de la mise en service du réseau :

○ **Souscription d'un abonnement auprès d'un Fournisseur d'Accès Internet à partir de sa mise en commercialisation (mars et avril 2018)**

Dans les deux cas :

- Un technicien vous contactera pour fixer un rendez-vous afin d'effectuer les travaux.
- Une demi-journée maximum est nécessaire pour l'intervention (du lundi au vendredi de 8h à 18h).
- Le rendez-vous vous sera confirmé la veille par appel téléphonique ou sms.

Quand pourrais-je avoir accès au Très Haut Débit ?

Quel que soit le mode de raccordement retenu, l'accès au Très Haut Débit sera disponible à compter de mars 2018 sur une partie des communes et avril sur l'autre partie.

➤ Si le raccordement est réalisé pendant la phase travaux, un second rendez-vous pour l'installation des équipements du Fournisseur d'Accès Internet (box, décodeur...) sera nécessaire au moment de la mise en service du réseau.

➤ Si le raccordement est réalisé par le Fournisseur d'Accès Internet, il procédera à la réalisation du raccordement et à l'installation des équipements au moment de la mise en service du réseau.

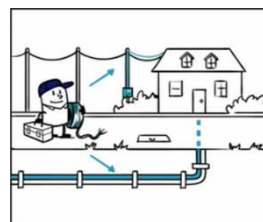
Combien coûte un raccordement ?

Quel que soit le mode de raccordement retenu, seul le Fournisseur d'Accès Internet, dans le cadre de votre abonnement, sera susceptible de vous facturer des frais d'accès au réseau.

Les étapes de l'installation de la fibre optique dans votre maison :

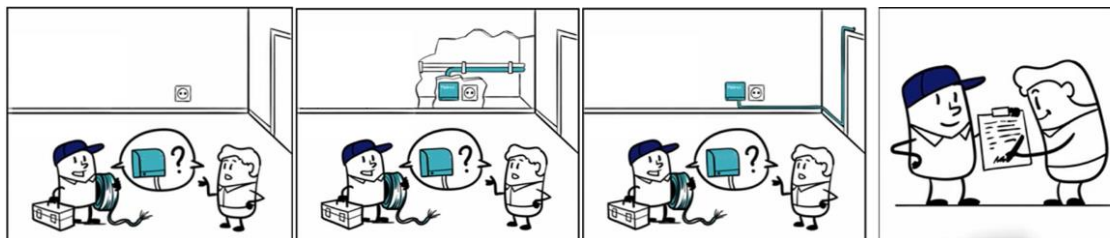
L'installation dure généralement de **2h à 4h**, en fonction du type d'installation (en aérien ou en souterrain) et de la distance qui sépare le point de branchement (PBO) le plus proche de la maison à la prise optique. Voici, étape par étape, l'installation de la fibre dans un pavillon par un technicien :

⇒ **A l'extérieur de la propriété**, passage du câble en aérien ou en souterrain



⇒ **A l'intérieur de la propriété :**

1. Définition avec le technicien de l'emplacement de la prise à l'intérieur de votre domicile (au plus près de la 1^{ère} prise téléphonique)
2. Validation avec le technicien du cheminement de la fibre optique
3. Réalisation des travaux
4. Signature du compte-rendu d'intervention



Avant l'intervention, il convient de s'assurer des éléments suivants :

- Dans le cas d'un passage de câble en aérien : prévoir un élagage des arbres si nécessaire
- Dans le cas d'un passage de câble en souterrain : vérifier que la gaine du câble télécom n'est pas bouchée
- Anticiper le passage du câble dans la maison et déplacer les meubles pouvant gêner l'intervention du technicien

Le technicien peut rencontrer des difficultés lors de l'installation :

- Sur le domaine privé, intérieur ou extérieur à l'habitation, vous devez prendre en charge les travaux nécessaires (pose ou désencombrement d'une gaine par exemple) pour rendre le raccordement possible.
- Sur le domaine public, c'est MOSELLE FIBRE qui intervient sans frais pour vous.